



# DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Montpellier, le 12 mars 2021 — MEDESIS PHARMA, société de biotechnologie pharmaceutique développant des candidats médicaments à partir de sa technologie propriétaire d'administration de principes actifs, annonce la mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec INVEST SECURITIES dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

A compter du 9 mars 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Medesis Pharma (ISIN : FR0010844464, MNEMO : ALMDP), a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Ce contrat de liquidité est conforme au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 complétant le Règlement MAR, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et de la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1er janvier 2019, portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise et toutes autres dispositions qui y sont visées.

Ce contrat a pour objet l'animation par Invest Securities des titres Medesis Pharma sous le code ISIN FR0010844464 sur le marché Euronext Growth® Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité en date du 11 mars 2021 :

• Espèces : 200 000 euros.

Ce contrat pourra être suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018¹;
- à la demande expresse de Medesis Pharma pour une période définie par la Société ;
- si l'autorisation, donnée à la Société par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société d'intervenir sur ses propres titres venait à expirer et à ne pas être renouvelée.

Par ailleurs, Le contrat peut être résilié par chacune des Parties par envoi d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 2 mois avant l'arrivée du terme du Contrat ou de chaque période successive de renouvellement.

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société du 15 octobre 2020 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit.

### Objectifs des rachats d'actions :

 assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et agissant dans

MEDESIS PHARMA 1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018, suspension du contrat de liquidité :

L'exécution du contrat de liquidité est suspendue :

<sup>-</sup> pendant la réalisation de mesures de stabilisation au sens du règlement (UE) No 596/2014 du Parlement Européen et du

Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché. La suspension du contrat de liquidité intervient à compter de l'admission aux négociations des titres concernés par les mesures de stabilisation jusqu'à la publication des informations mentionnées à l'article 6 paragraphe 3 du règlement délégué (UE) 2016/1052;

<sup>-</sup> pendant une offre publique ou en période de préoffre et jusqu'à la clôture de l'offre, lorsque l'Émetteur est l'initiateur de l'offre ou lorsque les titres de l'Émetteur sont visés par l'offre.





le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe de la Société, de fusion, de scission ou d'apport,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce.

Prix d'achat maximum (hors frais et commission): les achats d'actions et leur cession éventuelle en vertu de cette autorisation, seront exécutés dans la limite d'un prix unitaire d'achat maximum de 30 euros et d'un prix unitaire de cession minimum égal à 1 euro sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 300 000 euros.

Les actions ainsi acquises pourront également être annulées par voie de réduction du capital social dans les conditions prévues par la loi.

#### A propos de Medesis Pharma

Pour avancer dans le traitement des maladies graves dépourvues de traitement efficace, Medesis Pharma conçoit des candidats médicaments en s'appuyant sur sa technologie propriétaire Aonys® d'administration de principes actifs sous forme de nano-gouttelettes par voie buccale qui rend efficace le delivery des principes actifs dans toutes les cellules, avec un passage de la Barrière Hémato Encéphalique

Cette approche innovante est appliquée à de futurs médicaments pour traiter des maladies majeures dépourvues de traitements efficaces : la Maladie d'Alzheimer, la Maladie de Huntington, certains cancers résistants et les inflammations respiratoires sévères comme celles liées à la COVID-19. Medesis Pharma développe également des traitements dédiés aux populations irradiées après un accident nucléaire civil ou militaire

Société biopharmaceutique française implantée près de Montpellier, Medesis Pharma est à l'origine de 15 publications scientifiques, détient 9 brevets, fruits de 17 années de recherche et se consacre plus particulièrement aujourd'hui à 4 projets qui rentrent en Phase II clinique dans le domaine des maladies neurodégénératives et du traitement de la Covid-19. Reconnue mondialement, Medesis Pharma travaille par ailleurs sur de nouvelles applications de sa technologie en partenariat avec des laboratoires de recherche publics (CNRS, CEA, IRBA), des centres hospitaliers universitaires majeurs en France, au Canada et aux États-Unis ainsi que des acteurs privés, comme Transgene.

Pour plus d'information : www.medesispharma.com

MEDESIS PHARMA

Tessa Olivato
Tel: +33 4 67 03 03 96
contact@medesispharma.com

CALYPTUS

Marie Calleux Tel: +33 1 53 65 68 66 medesispharma@calyptus.net

MEDESIS PHARMA 2